

# REGLEMENT DE LA COURSE PEDESTRE « LES PERES NOEL EN FOLIE » 2018

## Article 1 : ORGANISATION

L'association « VERTHEUIL LOISIRS » organise la huitième course des « PERES NOEL EN FOLIE » le dimanche 16 Décembre 2018.

## Article 2 : EPREUVES

### • Course pédestre sur route sur le village de Vertheuil - 3 parcours :

Parcours de 11kms cadets à vétérants à 15h / Parcours de 3 kms benjamins et minimes à 14h30 / Parcours de 1 km éveils athlétique et poussins à 14h15

### • Randonnée sur route de 11km à 13h45 / Randonnée sur route de 5kms à 13h45

## ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

A - Titulaires de l'une des licences suivantes pour la saison en cours :

- Licence Athlé Compétition, Licence Athlé Entreprise, Licence Athlé Running ou d'un « Pass 'j'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA: (santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- Licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

D'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

> Pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est obligatoire.

D'après le code des sports, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences de Triathlon, de la course d'Orientation ou de Pentathlon Moderne.

B – Accomplir l'itinéraire déterminé par les organisateurs dans le respect des indications des commissaires.

C – Respecter le présent règlement.

Les justificatifs originaux ou les photocopies seront conservés par l'organisateur.

Les randonnées sont ouvertes à tous sans certificat médical.

## ARTICLE 4 : RESPONSABILITE ASSURANCE.

Les athlètes, licenciés ou non, courent sous leur entière responsabilité et doivent donc se couvrir par une assurance fédérale ou personnelle pour ce qui concerne le risque corporel. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'accident provoqué par une défaillance physique inhérente ou en cas de non-respect de l'article 3 du présent règlement, et susceptible de se produire dans le cadre de la manifestation. Les Officiels se réservent cependant le droit de stopper tout participant considéré en condition physique le mettant en danger. Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. L'épreuve est couverte par une garantie Responsabilité Civile de l'organisation conforme aux textes.

## ARTICLE 5 : CIRCULATION

Les concurrents doivent impérativement suivre les instructions des signaleurs pendant la course.

## ARTICLE 6 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les participants doivent laisser propre tout au long du parcours. Ainsi des poubelles seront disposées sur le parcours et notamment à proximité des ravitaillements.

## ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent l'association « VERTHEUIL LOISIRS » à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient paraître, prises à l'occasion de la manifestation, sur tous les supports et pour une durée illimitée.

Tous renseignements peuvent être obtenus à l'adresse Email [nadia.bertrand309@orange.fr](mailto:nadia.bertrand309@orange.fr) ou par téléphone au 06.87.47.35.20.